

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 27 JANVIER 2020 – 20H30

Le 27 janvier 2020, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal d'ORBEC, légalement convoqué le 22 janvier 2020, s'est réuni en séance ordinaire, salle des délibérations, sous la présidence de Monsieur Étienne COOL, Maire d'ORBEC.

ÉTAIENT PRÉSENTS : E. COOL, Maire ; E. MACREZ, G. MORIN, F. RAMOS, G. HULIN, Adjoints ; M. COGE, F. VERGER ; G. LAUTONNE, G. DELAFOSSE, L. DROUET, F. BIENVENU, C. MOREL, T. LEMETTAIS

ABSENTS EXCUSES :

J-L. POUILLE donne pouvoir à E. COOL

ABSENTS :

L. MIGNON, S. FOSSET, S. FERREIRA, B. AUBRY

Secrétaire de séance : G. MORIN

Monsieur le Maire constate le quorum et ouvre la séance.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA PRECEDENTE REUNION

Monsieur le Maire soumet au vote le compte rendu de la précédente réunion et questionne sur d'éventuelles observations.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité

REMERCIEMENTS

Madame et Monsieur FOSSET remercient Monsieur le Maire et la mairie suite à l'incendie du 15 novembre 2019.

L'Orchestre Régional de Normandie remercie de l'excellent accueil réservé lors du concert Valses du 11 janvier dernier.

20-01 – DEMANDE DE SUBVENTION DETR

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que le projet « hyper centre » est inscrit au contrat de ruralité 2017-2020 signé le 20 décembre 2017 entre la Préfecture du Calvados, la Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie et la Caisse de Dépôts et Consignation de Normandie.

A ce titre, la commune est potentiellement éligible à la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

Le projet sera inscrit au budget de l'année en cours.

Monsieur le Maire indique que les derniers chiffrages ont été reçus ce jour, la dernière réunion du comité technique qui a validé quelques modifications a eu lieu vendredi dernier.

Le plan prévisionnel de financement suivant a été présenté aux conseillers municipaux, Monsieur le Maire indique que la date de limite pour le dépôt des dossiers en sous-préfecture est fixée au 31 janvier 2020.

Monsieur le Maire indique qu'il nous a été informé par les services de la sous-préfecture que le cumul DETR/DSIL ne serait plus possible même si la loi ne l'interdit pas.

Monsieur le Maire rappelle qu'il avait rencontré Monsieur le Sous-Préfet afin de lui demander qu'Orbec puisse obtenir des subventions autres que des subventions de droit commun. Nous

avons obtenu pendant 2 ans le cumul DETR/DSIL. Cette année nous espérons obtenir un taux de subventionnement maximal de 80%

Madame MACREZ demande, si depuis le dernier conseil municipal, des subventions ont été perçues ?

Monsieur le Maire lui indique qu'aucune subvention n'a été reçue. Après avoir relancé les organismes, il nous a été indiqué que certains versements peuvent être très longs. Entre les notifications et les versements effectifs, il peut se passer beaucoup de temps car il faut payer dans un premier temps toutes les factures. La ligne de trésorerie a été décaissée à 2 reprises.

Monsieur le Maire indique que ce montant prévisionnel des travaux concerne les travaux de la rue Grande, du Musée jusqu'à la rue des Osiers, la rue des Osiers et les parkings de la rue Haute Geôle. Les travaux de la rue Saint Rémy sont en attente du projet de réhabilitation de l'ancien EPMS.

Monsieur le Maire indique qu'il siège à la commission DETR en Préfecture, l'action revitalisation de centre bourg est prioritairement subventionnée au taux de 30 % sur un montant plafonné à 1 000 000 € ht.

DÉPENSES PRÉVISIONNELLES		RECETTES PRÉVISIONNELLES		
<i>Nature de dépense</i>	<i>Montant en € (H.T.)</i>	<i>Source de financement</i>	<i>Montant en € (H.T.)</i>	<i>Taux (en %)</i>
Acquisition foncière :		AIDES PUBLIQUES		
Acquisition immobilière :		Union européenne		
Assistance à maîtrise d'ouvrage :	103 500	État - DETR	300 000	21.4%
Etudes préliminaires Géotechniques	21 940 5 900	État - DSIL		
Etudes préliminaires Topographiques	4 965	État - FNADT		
Dépenses de travaux : VRD	1 166 691			
Travaux horticole	18 825	Conseil régional	574 512	41.1%
Désamiantage	75 000	Conseil départemental	244 443	17.5%
Dépenses d'équipement : (à préciser au besoin)		Autres subventions : (à préciser)		
Autres prestations :				
Aléas :		Sous-total 1 ⁽¹⁾ 1 118 955 80%		
Dépenses de fonctionnement :		AUTOFINANCEMENT		
Autres : (à préciser)		Fonds propres	277 866	20%
		Emprunts		
		Autres : (à préciser)		
Sous-total	1 396 821			
À déduire des dépenses :				
Recettes générées par l'investissement	-- €	Sous-total 2 277 866 20%		
TOTAL H.T.	1 396 821	=	TOTAL H.T.	1 396 821 100%

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

DECIDE de demander une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) pour une dépense subventionnable de 1 396 821 € HT pour l'année 2020 selon le plan de financement prévisionnel présenté

DECIDE d'autoriser Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces utiles à ce dossier

20-2 – DEMANDE DE SUBVENTION DEPARTEMENT

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que le projet « hyper centre » est inscrit au contrat de territoire signé entre Département du Calvados, la Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie et concerne les communes de plus de 2000 habitants.

A ce titre, la commune peut solliciter une aide financière du Conseil départemental.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, sollicite une aide financière du Conseil départemental pour le projet ci-dessus à intégrer au contrat de territoire 2017-2021, au titre de l'année 2020

20-3 – AUTORISATION DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que le vote du compte administratif 2019 et du budget primitif 2020 interviendront le 20 février prochain. Une commission des finances sera prévue avant, quand tous les chiffres seront validés par le trésorier municipal.

Monsieur le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales qui prévoient que : « Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation doit préciser le montant et l'affectation des crédits.

Monsieur le Maire rappelle le montant des dépenses d'investissement inscrit au budget primitif 2019 : 2 762 820.30 € (Opérations réelles sauf reports et hors chapitre 16 : remboursement du capital de la dette).

Afin d'assurer le bon fonctionnement des services, il est demandé aux membres du conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à faire application de cet article pour engager, liquider et mandater dans la limite de 690 705.07 € (2 762 820.30 € x 25%) :

Chapitre	Libellé	Crédits ouverts en 2019	Montants autorisés avant vote du BP 2020
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	127 596.01	31 899
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	168 099.25	42 024.81
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	2 467 125.04	616 781.26
	TOTAL DEPENSES D'EQUIPEMENT	2 762 820.30	690 705.07

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, autorisent à l'unanimité, Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite des crédits détaillés ci-dessus.

20-4 – SDEC : RUE SAINT REMY

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le dossier établi par le Syndicat Départemental d'Énergies du Calvados (SDEC ENERGIE) relatif à l'effacement des réseaux de distribution d'électricité, d'éclairage et de télécommunication concernant la rue Saint Rémy.

Le coût total de cette opération est estimé à, sur les bases de cette étude préliminaire, à **185 616.00 € TTC**.

Le taux d'aide sur le réseau de distribution électrique est de 20 %, sur le réseau d'éclairage de 20 % (avec dépense prise en compte plafonnée à 75 € par ml de voirie) et 20 % sur le réseau de télécommunication.

Sur ces bases, la participation communale est estimée à **130 032.80 €** selon la fiche financière jointe, déduite des participations mobilisées par le SDEC ENERGIE :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Confirme que le projet est conforme à l'objet de sa demande,
- Sollicite l'examen du dossier en vue de son inscription au programme départemental d'intégration des ouvrages dans l'environnement,
- Souhaite le début des travaux pour la période suivante : 2ème trimestre de l'année 2021
- Prend acte que les ouvrages seront construits par le SDEC ENERGIE sauf le câblage de télécommunication par Orange, celui-ci restant propriétaire de son réseau,
- S'engage à voter les crédits nécessaires en fonction du mode de financement choisi,
- Décide d'inscrire le paiement de sa participation en section de fonctionnement
- S'engage à verser sa contribution au SDEC ENERGIE dès que les avis seront notifiés à la commune,
- Prend note que la somme versée au SDEC ENERGIE ne donnera pas lieu à récupération de TVA,
- S'engage à verser au SDEC ENERGIE le coût des études pour l'établissement du projet définitif en cas de non-engagement de la commune dans l'année de programmation de ce projet. Ce coût est basé sur un taux de 3 % du coût total HT, soit la somme de 4 640.40 €,
- Autorise Monsieur le Maire à signer les actes nécessaires à la réalisation de ce projet,
- Prend bien note que le coût de ce projet est susceptible d'évoluer en fonction de l'étude définitive, de la nature du sous-sol ou suite à des modifications demandées lors de l'élaboration du projet définitif ou d'un changement dans les modalités d'aides.

20-5 – SDEC : RUE DU CONCOURS ET RUE DU DOCTEUR PELLERIN

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le dossier établi par le Syndicat Départemental d'Énergies du Calvados (SDEC ENERGIE) relatif à l'effacement des réseaux de distribution d'électricité, d'éclairage et de télécommunication, concernant la rue du Concours et rue du Docteur Pellerin.

Le coût total de cette opération est estimé à, sur les bases de cette étude préliminaire, à **93 070.80 € TTC.**

Le taux d'aide sur le réseau de distribution électrique est de 20 %, sur le réseau d'éclairage de 20 % (avec dépense prise en compte plafonnée à 75 € par ml de voirie) et 20 % sur le réseau de télécommunication.

Sur ces bases, la participation communale est estimée à **63 363.36 €** selon la fiche financière jointe, déduite des participations mobilisées par le SDEC ENERGIE:

Madame MACREZ pense qu'il est dommage de réaliser les parkings rue Haute Geôle sans réhabiliter les rues Geôle et Haute Geôle.

Monsieur le Maire lui indique qu'il y a une reprise des réseaux d'eau et d'assainissement à réaliser, c'est pour cela qu'il n'est pas possible pour le moment de programmer les travaux de ces rues. Il ajoute que ces parkings seront certainement la première réalisation des travaux hyper centre, afin de créer du stationnement avant les travaux de la rue Grande et de la rue des Osiers.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Confirme que le projet est conforme à l'objet de sa demande,**
- **Sollicite l'examen du dossier en vue de son inscription au programme départemental d'intégration des ouvrages dans l'environnement,**
- **Souhaite le début des travaux pour la période suivante : 2^{ème} trimestre de l'année 2021**
- **Prend acte que les ouvrages seront construits par le SDEC ENERGIE sauf le câblage de télécommunication par Orange, celui-ci restant propriétaire de son réseau,**
- **S'engage à voter les crédits nécessaires en fonction du mode de financement choisi,**
- **Décide d'inscrire le paiement de sa participation, en section de fonctionnement**
- **S'engage à verser sa contribution au SDEC ENERGIE dès que les avis seront notifiés à la commune,**
- **Prend note que la somme versée au SDEC ENERGIE ne donnera pas lieu à récupération de TVA,**
- **S'engage à verser au SDEC ENERGIE le coût des études pour l'établissement du projet définitif en cas de non-engagement de la commune dans l'année de programmation de ce projet. Ce coût est basé sur un taux de 3 % du coût total HT, soit la somme de 2 326.77 €,**
- **Autorise son Maire à signer les actes nécessaires à la réalisation de ce projet,**
- **Prend bien note que le coût de ce projet est susceptible d'évoluer en fonction de l'étude définitive, de la nature du sous-sol ou suite à des modifications demandées lors de l'élaboration du projet définitif ou d'un changement dans les modalités d'aides.**

20-6 – SDEC : RUE DES CHAMPS BARRAS

Monsieur le Maire indique que dans le cadre du programme TEPCV, « action rénovation de l'éclairage public », il reste une rue où il convient de créer de l'éclairage public : la rue des Champs Barras.

Le SDEC ENERGIE, qui a la compétence éclairage public, a réalisé le chiffrage correspondant à la création de 7 foyers :

La contribution de la commune s'élève à la somme de 11 095.29 € correspondant au montant du devis de 16 642.93 € TTC, déduction faite de la part du financement assurée par le SDEC ENERGIE

La construction des ouvrages nécessaires sera réalisée par le SDEC ENERGIE,
La collectivité s'engage à voter les crédits nécessaires en section de fonctionnement

La collectivité prend note que le SDEC ENERGIE sera bénéficiaire du remboursement du FCTVA.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, valide à l'unanimité, la création de l'éclairage public rue des Champs Barras par le SDEC ENERGIE, pour un montant de 11 095.29 à charge de la Commune.

20-7 – SDEC : HYPER CENTRE : CENTRE BOURG

Monsieur le Maire indique que le SDEC ENERGIE, qui a la compétence éclairage public, a réalisé le chiffrage correspondant à l'aménagement de l'éclairage de l'hyper centre, les travaux seront à prévoir en fin d'année 2020, début 2021.

Monsieur le Maire informe que les travaux hors sol débuteront en juin avec une prévision de fin de chantier pour avril 2021.

Monsieur LEMETTAIS demande pourquoi un démarrage des travaux est prévu en juillet, en sachant que les entreprises sont fermées en août. Les commerçants sont inquiets pour leur saison d'été avec les travaux.

Monsieur le Maire lui indique que les travaux d'eau et d'assainissement commenceront en avril, des réunions avec les commerçants, les riverains seront prévues avant le démarrage des travaux. Il ajoute que les travaux se réaliseront, bien évidemment, dans le respect des habitants et des commerçants.

Concernant le Centre bourg, la contribution comprend la fourniture et la pose de 6 nouveaux mats (éclairage +sono), la fourniture et la pose d'un panneau à messages variables et la fourniture et la pose du matériel de vidéo protection, projecteurs chapelle Saint Rémy, rue des Osiers, rue Grande.

La contribution de la commune s'élève à la somme de 116 062.04 € correspondant au montant du devis de 174 093.06 € TTC, déduction faite de la part du financement assurée par le SDEC ENERGIE

La construction des ouvrages nécessaires sera réalisée par le SDEC ENERGIE,
La collectivité s'engage à voter les crédits nécessaires en section de fonctionnement

La collectivité prend note que le SDEC ENERGIE sera bénéficiaire du remboursement du FCTVA.

Madame RAMOS demande s'il est prévu de remettre en fonctionnement les spots au sol de la rue des Osiers.

Monsieur le Maire indique que c'est prévu dans les travaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, valide à l'unanimité, l'aménagement de l'éclairage public du centre bourg par le SDEC ENERGIE, pour un montant de 116 062.04 € à charge de la Commune.

20-8 – SDEC : HYPER CENTRE : PARKING RUE HAUTE GEÔLE

Monsieur le Maire indique que le SDEC ENERGIE, qui a la compétence éclairage public, a réalisé le chiffrage correspondant à l'aménagement de l'éclairage de l'hyper centre, les travaux seront à prévoir en fin d'année 2020, début 2021.

Concernant la création d'un Parking Rue Haute Geôle, la contribution comprend la mise en place de lampadaires, 4 mats, 7 foyers.

La contribution de la commune s'élève à la somme de 10 148.30 € correspondant au montant du devis de 15 222.44 € TTC, déduction faite de la part du financement assurée par le SDEC ENERGIE

La construction des ouvrages nécessaires sera réalisée par le SDEC ENERGIE,
La collectivité s'engage à voter les crédits nécessaires en section de fonctionnement

La collectivité prend note que le SDEC ENERGIE sera bénéficiaire du remboursement du FCTVA.

Monsieur LEMETTAIS demande si les mats seront connectés.

Monsieur le Maire lui indique que se seront des mats d'éclairage public. Les mats d'éclairage public rue Grande seront eux complétés par du matériel de vidéoprotection, de sonorisation, de prises pour les décorations de Noël et de prise de recharge pour les portables.

Monsieur LEMETTAIS demande s'il est possible de prévoir sur un mat du parking rue Haute Geôle une prise pour une caméra de vidéo protection, qui pourrait être éventuellement installée plus tard.

Monsieur le Maire lui indique que se sera sûrement possible de prévoir cette installation. Mais vu qu'il y aura une caméra installée dans la rue Grande qui filmera l'entrée de la rue de Geôle, il ne voit pas l'opportunité d'en installer une sur le parking, les voitures passant obligatoirement devant celle rue Grande.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, valide à l'unanimité, la mise en place d'éclairage public suite à la création d'un parking rue Haute Geôle par le SDEC ENERGIE, pour un montant de 10 148.30 € à charge de la Commune.

20-9 – SDEC : HYPER CENTRE : RUE DES OSIERS

Le SDEC ENERGIE, qui a la compétence éclairage public, a réalisé le chiffrage correspondant à l'aménagement de l'éclairage de l'hyper centre, les travaux seront à prévoir en fin d'année 2020, début 2021.

Concernant la Rue des Osiers, la contribution comprend le renouvellement des matériels de cette rue par des lanternes Lenzi LED.

La contribution de la commune s'élève à la somme de 9 922.89 € correspondant au montant du devis de 14 884.33 € TTC, déduction faite de la part du financement assurée par le SDEC ENERGIE

La construction des ouvrages nécessaires sera réalisée par le SDEC ENERGIE,
La collectivité s'engage à voter les crédits nécessaires en section de fonctionnement

La collectivité prend note que le SDEC ENERGIE sera bénéficiaire du remboursement du FCTVA.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, valide à l'unanimité, le renouvellement des matériels d'éclairage public rue des Osiers par le SDEC ENERGIE, pour un montant de 9 922.89 € à charge de la Commune.

20-10 – SDEC : ECLAIRAGE AVENUE DU BOIS

Monsieur le Maire indique que le SDEC ENERGIE, qui a la compétence éclairage public, a réalisé le chiffrage correspondant au remplacement des lampadaires avenue du Bois, en remplacement des boules sodium, énergivores et qui n'éclairent pas suffisamment.

Cette contribution comprend la fourniture et la pose de 4 foyers du même type que boulevard de Beauvoir.

La contribution de la commune s'élève à la somme de 5 299.02 € correspondant au montant du devis de 7 948.52 € TTC, déduction faite de la part du financement assurée par le SDEC ENERGIE

La construction des ouvrages nécessaires sera réalisée par le SDEC ENERGIE,
La collectivité s'engage à voter les crédits nécessaires en section de fonctionnement

La collectivité prend note que le SDEC ENERGIE sera bénéficiaire du remboursement du FCTVA.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, valide à l'unanimité, le remplacement des lampadaires d'éclairage public avenue du Bois par le SDEC ENERGIE, pour un montant de 5 299.02 € à charge de la Commune.

20-11 – RESSOURCES HUMAINES

Monsieur le Maire indique que deux agents de maîtrise, par ancienneté, à compter du 15.02.2020 prétendent au grade d'agent de maîtrise principal.

Monsieur le Maire propose d'ouvrir 2 postes d'agent de maîtrise principal à compter du 15.02.2020 et de fermer les 2 postes d'agent de maîtrise à la même date.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, valide à l'unanimité, l'ouverture de 2 postes d'agent de maîtrise principal à compter du 15.02.2020 et de fermer 2 postes d'agent de maîtrise à la même date.

QUESTIONS DIVERSES

-Monsieur le Maire informe qu'après les soucis rencontrés avec le système de vidéoprotection, à ce jour, tout fonctionne bien. Un dépôt sauvage a d'ailleurs été constaté au parking de l'ex Leader Price qui a été sanctionné. Parfois, on peut constater aussi que les tambours sont bloqués, les personnes n'arrivant pas à ouvrir la trappe, elles laissent leurs poubelles au pied du container.

Madame MACREZ demande pourquoi dans certains cas, il y a des avertissements et dans d'autres des amendes. Monsieur le Maire lui répond que dans certains cas, on voit une vraie volonté des personnes à vouloir déposer leurs sacs dans le container alors que celui-ci est bloqué. Dans d'autres cas, les personnes déposent directement leurs sacs au pied des containers, ce qui explique la différence.

Monsieur le Maire indique que lors du prochain conseil communautaire du 13 février, il sera voté un nouveau mode de ramassage des ordures ménagères en porte à porte. Il pense que ce sera une catastrophe pour notre ville pour les routes, les trottoirs avec le passage des camions et les sacs poubelles et containers qui vont fleurir dans les rues. Il l'indiquera lors de ce conseil mais indique qu'il sera minoritaire contre ce choix.

Madame MACREZ indique que le prestataire qui avait été choisi ne remplit pas son rôle depuis le début.

Monsieur le Maire ajoute qu'en effet, il y a un défaut de conception depuis le départ, il aurait fallu que ces containers soient reliés au tout à l'égout pour en faciliter le nettoyage. Ce système fonctionne très bien dans d'autres villes comme Rennes ou Nantes. Il indique qu'on peut certainement améliorer ce système en place. Il rappelle que le poids actuel d'ordures ménagères est le 170 kg/habitant/an. Avec le futur système en porte à porte, la CALN estime à 285 kg/habitant/an le poids des ordures ménagères.

Madame MOREL indique qu'elle est tout à fait d'accord avec Monsieur le Maire sur ce sujet.

-Madame MOREL informe que l'éclairage du panneau lumineux qui est un peu violent. En voiture, ça éblouit, et cela lui semble dangereux notamment pour les enfants qui traversent le passage piéton.

Monsieur le Maire indique que cela nous a déjà été signalé par un riverain. Il va demander au fournisseur ce qui peut être amélioré.

-Madame MOREL informe qu'il y a des problèmes d'éclairage dans le quartier rue d'Enghien avec des pannes régulières

Monsieur le Maire indique que l'entreprise cherche la panne. Elle a été contactée plusieurs fois à chaque panne.

-Monsieur HULIN demande s'il est possible de mettre un pare terre de fleurs dans le square de l'amitié, à la place de la voiture qui a été enlevée.

Monsieur le Maire indique que ça peut être étudié, à voir avec les services espaces verts.

-Madame MOREL informe que des poids-lourds se garent sur le trottoir boulevard de Beauvoir.

Monsieur le Maire indique qu'en effet il a déjà constaté ce désordre, il va missionner le policier municipal pour faire cesser ce stationnement illégal.

-Monsieur HULIN signale que la plaque rue Grande, devant l'hôtel de l'Equerre, devient très dangereuse, car elle s'enfonce de plus en plus.

-Monsieur LEMETTAIS signale qu'une plaque d'eaux pluviales devant les dentistes, est également dangereuse.

-Monsieur LAUTONNE signale que le pont en bois d'entrée du parc s'abîme.

Monsieur le Maire indique qu'il est prévu qu'il soit repris prochainement.

-Madame MOREL demande ce qu'il va être réalisé concernant l'abri bus boulevard de Beauvoir car il y a toujours les cars qui y passent.

Monsieur le Maire indique que cet abri bus devrait toujours exister pour le départ d'Orbec, dans le sens descendant. Cet arrêt sera aménagé à la place de l'ancienne église évangélique qui sera prochainement démolie. L'arrivée sur Orbec se fera sur le quai bus rue du Général de Gaulle.

Monsieur HULIN pense qu'il faudrait installer une caméra pour les dégâts.

Monsieur le Maire informe qu'il y a une caméra au niveau du rondpoint qui filme les 4 voies de ce carrefour. Madame MOREL indique qu'avec la présence de ces caméras, il est facile de verbaliser les poids-lourds stationnés boulevard de Beauvoir.

-Monsieur DELAFOSSE demande pourquoi les toilettes installées à côté du musée sont fermées, et quand vont-elles rouvrir.

Monsieur le Maire indique que ces toilettes ont été vandalisées, il faut maintenant les réparer. Ce local restera fermé jusqu'au printemps.

-Monsieur LEMETTAIS indique que pour la 11^{ème} fête du camembert, il y avait les travaux place de la Poissonnerie, tout s'était bien passé. Avec les travaux prévus pour l'hyper centre, il espère que tout se passera bien, avec également la présence de l'échafaudage.

Monsieur le Maire lui répond que l'échafaudage est prévu pour 1 an. Ce qu'il l'inquiète surtout c'est la situation de Monsieur et Madame FOSSET, qui ne peuvent pas réintégrer ni leur commerce ni leur habitation. L'arrêté de péril ne pouvant pas encore être levé, la structure du bâtiment qui a brûlé n'est pas encore totalement sécurisé.

-Monsieur HULIN indique qu'il a vu dans une commune, un panneau solaire qui indique la vitesse aux véhicules, il soumet cette idée d'implantation de ce type à Orbec.

Monsieur le Maire indique qu'il n'y est pas trop favorable car il a peur que cela fasse l'effet inverse, que ça produise un effet de compétition entre les conducteurs à celui qui va passer le plus vite. Il ajoute qu'il en a parlé avec un élu de Saint Denis de Mailloc, où est installé un matériel de ce type, les vitesses maximales enregistrées sont importantes. Il pense que tout à chacun doit faire preuve de civisme en respectant les vitesses autorisées notamment en agglomération, sous peine d'amende.

Séance levée à 21H50

COOL Étienne	
MACREZ Eveline	
MORIN Guy	
RAMOS Françoise	
HULIN Germain	
MIGNON Laurence	ABSENTE
COGE Martine	
POUILLE Jean-Luc	ABSENT
VERGER Francine	
LAUTONNE Gilles	
DELAFOSSÉ Gérard	
DROUET Liliane	
BIENVENU François	
MOREL Camille	
FOSSET Sylvie	ABSENTE
FERREIRA Sandra	ABSENTE
AUBRY Bruno	ABSENT
LEMETTAIS Thierry	